

**PROCES-VERBAL des délibérations et compte rendu de la séance ordinaire
du CONSEIL MUNICIPAL du 26 juillet 2024**

Date de convocation : 22/07/2024
Date d'affichage : 22/07/2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 11
Absent : 0 Excusés : 4 Suffrages exprimés : 11

L'An Deux Mille vingt-quatre le vingt-six juillet à 20h30, le Conseil Municipal de ladite Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunions de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELAUP Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames PECH Martine, RICHAUD Marie-Christine, VIAL Violette et Messieurs ALLIER Jérémy, BONFILS Lucien, DELAUP Luc et MEYNAUD Damien

Etaient excusés : Madame PUIG Marie-Elise (a donné procuration à Monsieur MEYNAUD Damien), Monsieur AUBERIC André (a donné procuration à Monsieur ALLIER Jérémy), Monsieur GERMAIN Patrick (a donné procuration à Madame VIAL Violette), Monsieur LOUIS-PALLUEL Alain (a donné procuration à Monsieur DELAUP Luc)

Etait absent : -

Le Maire remercie tous les membres présents et constate le quorum pour débiter l'ordre du jour de la séance ordinaire.

Le Maire rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour de cette séance :

- Désignation du (ou de la) secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu et procès-verbal séance du 28 juin 2024
- Travaux de réfection des réseaux du Centre ancien et de la Remise - Choix de l'entreprise
- Intégration éventuelle de la commune Groupement d'achat d'électricité 2026-2029
- Prorogation d'aménagement de la forêt communale de l'Oule - Avis de la commune
- Convention de mise à disposition de composteurs pour usage collectif avec la CCSB
- Questions et informations diverses

Avant de prendre l'ordre du jour, le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Remboursement des frais de déplacement de Stéphane CITTADINI,
- Devis EUROFEU Sécurité Incendie pour rajouter des extincteurs au local loué au Petit Zinc, à l'église, au garage communal et rajouter une alarme électrique
- Devis POLDER pour les travaux sur la voie communale de Clamorand

Le conseil municipal accepte la modification de l'ordre du jour à l'unanimité des membres présents. Ces affaires seront traitées en fin de séance.

1. Désignation du (de la) secrétaire de séance

Mme Marie-Christine RICHAUD est désignée par le Maire pour tenir cette fonction. Le Maire la remercie.

2. Adoption du procès-verbal et compte rendu de la séance ordinaire du 28/06/2024

Le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler sur le procès-verbal et le compte rendu de la séance ordinaire du 28 juin 2024. Le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal et compte-rendu de séance à la majorité des membres présents et représentés.

3. Marché public à procédure adaptée concernant les travaux de réfection des réseaux du Centre Ancien et de La Remise - Choix de l'entreprise - Autorisation de signature de l'acte d'engagement

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié via la plateforme de dématérialisation AWS pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable du Centre Ancien et de La Remise et le renouvellement du réseau d'eaux usées et sa mise en séparatif, deux plis ont été déposés pour le lot unique :

- STP PISTONO
- SAS POLDER

conformément au registre des dépôts établi et arrêté le 04/07/2024 après-midi par la secrétaire de mairie (date limite de réception des offres fixée au 04/07/2024 à 12h00).

Le maître d'œuvre, le bureau d'études OTEIS, a analysé et établi, en date du 12/07/2024, un premier rapport d'analyse des offres, selon les critères de choix fixés dans le règlement de la consultation des entreprises, à savoir : 50 % pour le prix des prestations et 50 % pour la valeur technique.

Une liste de questions a été adressée aux deux entreprises, qui ont répondu avant la date limite du 22/07/2024.

Un deuxième rapport d'analyse des offres a été établi par le maître d'œuvre le 18/07/2024.

Monsieur le Maire récapitule dans le tableau ci-après le classement des offres, établi le 18/07/2024 par le maître d'œuvre, dans son rapport d'analyse final :

	POLDER SAS	STP PISTONO
PRIX H.T.	725 443,17 €	739 672,29 €
NOTE DE PRIX S/50	50	49
NOTE TECHNIQUE S/50	50	50
NOTE TOTALE S/100	100	99
CLASSEMENT	1	2

La commission communale d'appel d'offres a été réunie le 25 juillet 2024 et a émis sa décision d'attribution du marché public à l'entreprise la mieux-disante, à savoir la SAS Edmond POLDER.

Le Maire propose à l'Assemblée de retenir la proposition du maître d'œuvre et d'entériner le choix de la commission communale d'appel d'offres d'attribution du marché de travaux à l'entreprise Edmond POLDER, pour un montant de 725 443,17 € H.T. . Le Maire précise que les deux offres sont de bonne qualité et dans des prix très similaires. Le candidat Edmond POLDER présente cependant l'avantage de démarrer les travaux au mois de septembre 2024, pour la tranche 1, conformément au souhait de la commune (Cf. CCTP).

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'entériner la proposition du maître d'œuvre et de la commission communale d'appel d'offres ;
- Décide de retenir l'offre de l'entreprise Edmond POLDER, qui est la mieux notée et arrive en première position dans le tableau de classement des offres ;
- Invite Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement, ainsi que toute pièce relative à ce marché public de travaux, avec le gérant de la SAS Edmond POLDER.

4. Intégration éventuelle d'un groupement d'achat d'électricité pour la période 2026-2029

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il a reçu de Territoire d'Energie Hautes Alpes (SyME05) un courrier d'information sur la possibilité d'adhérer, à partir du 01/01/2026, à un groupement d'achat d'électricité via le Syndicat d'Energie des Bouches du Rhône Territoire d'Energie Bouches du Rhône SMED13 (dénommé TE13), afin de bénéficier de tarifs d'électricité compétitifs. Toutefois, la commune compte moins de 10 salariés et réalise moins de 2 millions d'Euros de recettes de fonctionnement. De ce fait, pour ses contrats d'alimentation électrique d'une puissance inférieure à 36 kVA, la commune peut conserver le contrat au tarif réglementé avec le fournisseur EDF. Le coût annuel d'adhésion à ce groupement d'achat d'électricité est de 40 € jusqu'à 40 000 kwh de consommation de la commune.

Si la commune souhaite intégrer ce groupement, elle doit délibérer avant le 13 septembre 2024.

Ne connaissant pas les avantages réels de cette intégration du groupement d'achat d'électricité, le Maire propose à l'Assemblée d'ajourner cette affaire à la prochaine séance du conseil municipal.

5. Avis sur le projet de prorogation (pour la période 2025-2026) et de modification de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de l'Oule approuvé pour la période 2025-2024

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il a reçu de l'ONF une demande d'avis sur les travaux d'étude de la prorogation de l'aménagement de la forêt domaniale de l'Oule (2025-2026), sur la base d'un document argumentaire de prorogation et de modification simple d'un aménagement forestier et d'un projet d'arrêté ministériel.

L'aménagement de la forêt domaniale de l'Oule arrive à expiration fin 2024. Dans la mesure où la révision de l'aménagement ne pourra pas être finalisée, Il a été décidé de faire une prorogation de l'aménagement 2005-2024 pour les deux années à venir, jusqu'au 31 décembre 2026. Dans la parcelle forestière 63, d'une contenance totale de 76,27 ha, se trouve une petite plantation de noyers sur 1,5 ha. Il est envisagé de transformer ce peuplement de noyers par une plantation de pins noirs, de pins de Salzman et d'Erables.

Entendu tout ceci et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Emet un avis favorable à la prorogation de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de l'Oule, située sur le territoire communal, sous réserve que ne soient plantés que des feuillus (érables) et non pas des résineux (pins noirs, pins de Salzman), pour transformer le peuplement de noyers dans la parcelle 63.

6. Convention de mise à disposition de composteurs collectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée ce qui suit.

Depuis le début de l'année 2024, la commune a souhaité mettre en place une aire de compostage de proximité au village, par l'intermédiaire du pôle Environnement de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, exerçant la compétence « déchets (collecte et traitement) » et ayant mis en place un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

L'article L.541-21-1 du code de l'environnement prévoit que tous les producteurs et détenteurs de biodéchets doivent les trier à la source en vue de leur valorisation à partir du 1^{er} janvier 2024.

Considérant que la gestion des déchets représente un levier fondamental pour la préservation de l'environnement et pour le développement durable du territoire et consciente de l'urgence à engager une collaboration étroite avec les communes, pour la réduction de la production de déchets et l'amélioration du tri sélectif, la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch a élaboré une convention de mise à disposition de composteurs collectifs. Cette convention fixe les engagements de la commune utilisatrice des bacs composteurs et les engagements de la communauté de Communes du Sisteronais Buëch concernant notamment la mise à disposition des bacs composteurs, leur entretien et leur suivi.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du projet de convention de mise à disposition de composteurs collectifs.

Entendu tout ceci et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide les termes de la convention de mise à disposition de composteurs collectifs ;
- Invite le Maire à la signer.

7. Remboursement de frais de déplacement à M. Stéphane CITTADINI, agent d'entretien communal

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'agent d'entretien communal utilise un véhicule de service, qui a été acquis pour les besoins communaux.

Le Maire expose que, durant les travaux de réparation de ce véhicule de service (immobilisé du 30 mai au 21 juin 2024), l'agent d'entretien communal a utilisé son véhicule personnel pour travailler sur la commune et aller faire les divers achats nécessaires pour mener à bien ses missions.

Le Maire propose à l'Assemblée de payer à l'agent d'entretien communal les frais de déplacement qu'il a effectués avec son véhicule personnel (346 km), sur la base de 0,446 € du kilomètre, qui est le tarif en vigueur (M. Stéphane CITTADINI ayant un véhicule de 9 CV).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à payer à M. Stéphane CITTADINI les frais de déplacement qu'il a effectués en mai et juin 2024, pour un montant total de 154,31 €.

8. Devis SAS POLDER Edmond pour travaux sur chemin de Clamorand suite aux intempéries

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du devis de la SAS POLDER concernant le bétonnage des blocs, la réalisation d'une longrine en béton en surplomb de 20 à 40 cm, le curage du ruisseau sur les zones de stockage de matériaux, le repositionnement des blocs et les remblais sur les deux zones ravinées par les intempéries. Ce devis s'élève à 6 600,00 € H.T.. Le Maire pense qu'il sera peut-être nécessaire de remplir un dossier de demande d'autorisation de réaliser des travaux dans le lit de la Blême, pour respecter la loi sur l'Eau. Damien MEYNAUD prendra contact avec M. POGNART de la police de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

Le conseil municipal souhaite que d'autres devis soient demandés à Aurélien PUGNET et à Nicolas AUBEPART et décide d'ajourner cette affaire au prochain conseil municipal.

9. Devis d'EUROFEU Sécurité Incendie

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il a reçu plusieurs devis d'EUROFEU Sécurité Incendie, suite à la visite d'un technicien pour la vérification de tous les extincteurs de la commune.

Le premier devis concerne une prestation de vérification d'alarme électrique, pour 153,00 € H.T.

Un deuxième devis concerne le local occupé par le café associatif « Le petit zinc », pour la fourniture de trois extincteurs, d'un registre de sécurité, qui s'élève à 451,87 € H.T.

Un troisième devis concerne la fourniture de deux extincteurs supplémentaires pour l'église, qui s'élève à 273,05 € H.T.

Un dernier devis concerne la fourniture de deux extincteurs pour le garage communal, qui s'élève à 273,05 € H.T..

Le conseil municipal décide d'ajourner cette affaire pour le moment.

10. Questions et informations diverses

- **Demande des exploitants de l'auberge** : Ils auraient besoin d'électricité dans le jardin de l'ancienne Maison BONFILS mis gracieusement à leur disposition. La commune n'a pas de contrat d'électricité pour ce bâtiment. De plus, compte tenu de la vétusté de la maison, l'électricité n'est plus aux normes et les travaux de mise aux normes ne sont pas envisagés pour le moment. Une réponse sera apportée à la demande, en ce sens.
- **Récupération de deux calices déposés aux Archives Départementales** : Un courrier a été adressé au directeur des Archives Départementales et à la conservatrice des monuments historiques confirmant le souhait de la commune du retour de ces deux calices à la commune. Dans un premier temps, ces objets culturels seront déposés dans le coffre-fort de la mairie, puis ils seront exposés dans l'église communale, dès que la commune aura fait l'acquisition d'une vitrine sécurisée et homologuée.
- **Visite du Secrétaire général de la Préfecture** : prévue le vendredi 30 août 2024 de 9h00 à 11h30. Tous les membres du conseil municipal seront conviés. Le secrétaire général sera invité à déjeuner à l'auberge communale.
- **Travaux de réfection du lavoir** : Ils sont terminés. Les pierres sont bien mises en valeur. La réalisation est très satisfaisante. Reste à réaliser le parement du mur en face du lavoir dès que les matériaux commandés seront livrés.
- **Travaux de réfection de plusieurs chemins** : Ont été réalisés.
- **Legs à la commune** : La signature de l'acte notarié a eu lieu. La commune se verra rétrocéder une somme d'argent et un appartement avec jardin et place de parking partagé en deux studios, qui sont occupés.
- **Travaux de bornage autour de la source de la Perdrix** : Ils ont été réalisés.
- **Travaux de réparation à la Combette** : Ils ont été réalisés, afin de réparer une grosse fuite d'eau.

La séance est levée à 23h00

Rédigé le 07 août 2024 par la secrétaire de Mairie

Vu, le 07 août 2024



Le Maire,
Luc DELAUP